

# Mémo

## sur la formation au sein de la FFSB

### Formation fédérale des arbitres

#### Formation initiale des arbitres de trad 2020 :

- Courrier d'information dans les Ligues et CBD sur effectif prévisionnel.
- **Fiche navette à renvoyer avant le 10 mars (annexe 1).**
- Mise en place des pôles de formation en fonction des lieux de résidence des candidats, de la disponibilité des formateurs et des boulodromes. (entre mars et avril)
- Dates des formations et examens :  
Journée 1 : 25 ou 26 avril - Journée 2 : 08 ou 09 ou 10 mai - Examen blanc : 13 ou 14 juin - Examen final : 27 ou 28 juin - Accompagnement sur fédéraux quadrettes et doubles.
- **Modalités :** Mise à disposition d'une sacoche d'arbitre à chaque candidat - remboursement au CBD à hauteur de 0,25 euros/km + péage avec maxi de 30 euros par candidat et par déplacement, prise en charge des repas à hauteur de 17 euros maxi par candidat. Prise en charge des frais et vacations des formateurs. Écusson et carte de formation si réussite à l'examen final.

#### Formation initiale des arbitres de club sportif 2020 :

- Formation en cours
- **30 candidats** sur 4 pôles de formation
- Examen final le 21 mars à Livron sur Drôme et le 22 mars à Albi et Dardilly.
- Modalités : identique à la formation des arbitres de Trad.

#### Formation initiale des arbitres Nationaux 2020 :

- Courrier d'information dans les Ligues et CBD sur candidature.
- Fiche d'inscription des candidats à la formation + examen à renvoyer avant le 17 avril et uniquement à l'examen, avant le 27 août (annexe 2).
- Une appréciation par le CBD de provenance des candidats sera sollicitée par la Commission Nationale de la Formation.
- **Dates des formations et examen :**  
Journées 1 : 16 et 17 mai - Journées 2 : 05 et 06 sept - Examen final : 03 et 04 oct  
Lieu à déterminer en fonction de la provenance des candidats.

#### Formation continue des arbitres de trad et de club sportif 2020 :

- **Appel à projet N° 1** (annexe 3) Enregistrement des projets à la DEF avant le 01 mai. Les projets peuvent être modifiés en fonction de l'effectif, du nombre de journée de formation. La priorité est de mettre en place régulièrement au sein des CBD ou Ligues ces formations continues.

- La formation continue concerne les encadrants qui sont déjà titulaire d'un diplôme fédéral. Les diplômes fédéraux sont attribués pour une durée de 5 saisons. Les titulaires doivent suivre un stage de formation continue pour réactiver la validité de 5 saisons de leur diplôme.
- Tous les arbitres régionaux qui suivent une formation continue obtiennent de droit le statut d'arbitre de trad et le statut d'arbitre de club sportif. Tous les arbitres départementaux qui suivent une formation continue obtiennent le statut d'arbitre de trad, et pour certains CBD qui font arbitrer le championnat des clubs sportifs par des arbitres départementaux, ces derniers obtiennent aussi le statut d'arbitre de club sportif.
- 1 écusson « d'arbitre » délivré pour tous les arbitres départementaux et régionaux qui suivent une formation continue.
- Liste des arbitres formés au sein de votre CBD sur simple demande à la Commission Nationale de Formation. Mise en ligne prochaine sur les site ffsb et formaboules.

### **Formation continue des arbitres nationaux 2021 - 2024 :**

- Chaque arbitre national devra suivre un stage de formation continue pour réactiver sa carte fédérale de formation. (Calendrier à partir de septembre 2020 et thèmes à l'étude : gestion des conflits - devenir formateur - remise à niveau sur arbitrage d'un match de club sportif - .....)



## **Formation fédérale des délégués**

### **Formation initiale des délégués de club sportif 2020 :**

- À la fin du championnat des clubs, réunion de la commission nationale de formation secteur délégué : **Ce secteur est à compléter par des personnes volontaires.**
- Réforme de la formation des délégués de club sportif à mettre en oeuvre :
- **Saisie informatique des feuilles de match pour toutes les catégorie** via la plateforme de sport-boules-diffusion.
- 1 journée de formation + **2 ou 3 matchs accompagnés d'un délégué confirmé.**
- Dates des journées de formations : 27 ou 28 juin et 29 ou 30 août.

### **Formation continue des délégués de club sportif 2020 :**

- **Appel à projet N° 1 (annexe 3)** Enregistrement des projets à la DEF avant le 01 mai. (projets modulables).
- La formation continue concerne les encadrants qui sont déjà titulaire d'un diplôme fédéral. Les diplômes fédéraux sont attribués pour une durée de 5 saisons. Les

titulaires doivent suivre un stage de formation continue pour réactiver la validité de 5 saisons de leur diplôme.

- Tous les délégués régionaux qui suivent une formation continue obtiennent de droit le statut de club sportif.
- Liste des délégués formés au sein de votre CBD sur simple demande à la Commission Nationale de Formation. Mise en ligne prochaine sur les site ffsb et formaboules.

## Formation fédérale des jeunes officiels

### Formation initiale des jeunes officiels - France Tirs 2020 :

- **La Commission Nationale de la Formation recherche un lieu pour accueillir la formation des jeunes officiels prévue les 04 et 05 avril prochains (boulodrome couvert de 5 jeux minimum + matériel club sportif - hébergement et restauration à proximité) financement FFSB.**
- Merci de nous contacter.

## Formation fédérale des éducateurs

### Formation initiale des initiateurs boulistes 2020 :

- Formation des initiateurs boulistes (ex BF1), à l'initiative des CBD, Ligues et des Conseillers Techniques et Agents de Développement. **L'effectif des personnes formées est en chute libre depuis deux saisons. 23 en 2019 et 14 cette saison. (effectif des années précédentes compris entre 50 et 120).**

### Formation initiale des moniteurs boulistes 2020 :

- **Remise en place sur le plan national de cette formation fédérale (ex BF2) à partir de septembre 2020.** Cette formation est une des voies d'accès au Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Bouliste. 4 modules de formation composent cette formation de moniteur bouliste :
  - Module 1 : Les bases techniques et pédagogiques des moniteurs boulistes.
  - Module 2 : Animer des séances avec des publics fédéraux (jeunes - adultes - seniors). Initiation - Apprentissage - Perfectionnement.
  - Module 3 : Animer des séances avec des publics scolaires, périscolaires, adaptés, entreprises,....
  - Module 4 : Animer des séances en sport-boules-santé-bien-être.

### Formation initiale des entraîneurs boulistes :

- Deux conseillers techniques de la Direction Technique Nationale ont été sollicité pour construire le parcours de formation des entraîneurs boulistes.
- Mise en place souhaitée sur le prochain mandat.

## **Formation continue des initiateurs et moniteurs boulistes 2020 :**

- **Appel à projet N° 1 (annexe 3)** Enregistrement des projets à la DEF avant le 01 mai.
- La formation continue concerne les encadrants qui sont déjà titulaire d'un diplôme fédéral. Les diplômes fédéraux sont attribués pour une durée de 5 saisons. Les titulaires doivent suivre un stage de formation continue pour réactiver la validité de 5 saisons de leur diplôme.
- Liste des initiateurs et moniteurs formés de votre CBD sur simple demande à la Commission Nationale de la Formation. Mise en ligne prochaine sur les site ffsb et formaboules.

# **Formation professionnelle des éducateurs**

## **Diplômes d'État :**

Les diplômes DE JEPS Sport-Boules et DES JEPS Sport-Boules sont les diplômes qui ont remplacés les BEES (diplômes des Conseillers techniques et agents de développement)

Le DE JEPS correspond au métier des agents de développement et des conseillers techniques.

Le DES JEPS correspond au métier des coordonnateurs au sein de la DTNe et/ou de la FFSB (coordonnateur du haut niveau, de la formation, de l'emploi, du développement, de la recherche...).

Le DE JEPS et le DES JEPS sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles jusqu'en 2024.

## **Tous les diplômes professionnels de tous les sports vont être révisés d'ici 2024.**

Nous avons mis en place une session DE JEPS Sport-Boules avec le CREPS d'Aix en Provence en 2017-2018. 3 candidats à la formation, 2 retenus pour suivre la formation, 1 candidat a réussi et ce candidat a un emploi. On aurait pu avoir plus de candidats si la FFSB avait fait respecté ce qu'il y avait d'écrit dans les plans quadriennaux d'aides à l'emploi, de cette époque.

Entre cette session DE JEPS et les différentes demandes d'équivalences pour les titulaires du BEES 2eme degré + expérience de conseiller technique, il y a bien eu des délivrances de ce diplôme.

Pour le DES JEPS, effectivement, il n'y a eu aucune session, comme beaucoup de sports..... Jusqu'à ce jour, les emplois liés au métier de coordonnateur sont occupés par des professeurs de sports ou par des personnels FFSB ayant des diplômes universitaires. Si le DES JEPS est supprimé par le ministère, je ne pense pas que cela soit trop grave pour nous.

Par contre, il n'y a pas de fumée sans feu....

Le DE JEPS est bien inscrit jusqu'en 2024, mais il faudra repasser devant une commission si nous souhaitons le renouveler. Et le message est bien clair :

**Les nouveaux critères d'enregistrement au RNCP définis par France compétences impliquent une justification du maintien au répertoire par une employabilité réelle**

On se doit d'alerter tous les CBD, Ligues, conseillers techniques, agents de développement. Si nous n'envisageons pas de création d'emploi d'agent de développement, et de placer ces "employés" en formation DE JEPS Sport-Boules, il sera compliqué de maintenir, après 2024, le DE JEPS Sport-Boules.

### **Certification professionnelle :**

La Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation branche Sports nous permet de délivrer le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Bouliste (CQP). Toutes les fédérations sportives n'ont pas notre chance. Le titulaire de ce CQP d'animateur bouliste peut occuper un emploi de 360 h / an - groupe 3 de la convention collective nationale du sport. Ses conditions d'exercices correspondent à l'encadrement en autonomie du sport-boules de l'animation au premier niveau de compétition.

**Ce sont les emplois d'animateur de boulodrome(s) que nous souhaitons développer très prochainement avec le secteur emploi de la cellule DEF.**

On peut obtenir ce CQP :

- En suivant une formation professionnelle (organisée par l'organisme de formation de la FFSB) : 110 h de formation + 70 h d'accompagnement en club.
- En faisant Valider les Acquis de son Expérience.

Une session de formation et de VAE (5 candidats) ont été mise en place sur la saison 2018-2019 avec un rattrapage en 2020 pour deux candidats. Une nouvelle session sera à l'étude en 2021.



Pour la Commission Nationale de la Formation  
Lionel ABERT - CTN  
20 février 2020